

Rapport d'étape

sur le suivi du contrat Etat/ONF/FNCOFOR

Le rapport d'étape ne prend pas en compte toutes les réunions de bureau, de commission nationale de la forêt communale qui ont traité aussi de ces sujets.

Janvier à juin 2011 - Négociations

- dénonciation des projets gouvernementaux sur le projet de privatisation de l'ONF
- Mai 2011 : AG de la Fédération dans le Var
- demande de positionnement clair au ministre de l'agriculture sur le régime forestier et l'opérateur unique national ONF
- négociation du contrat avec l'Etat et l'ONF

12 juillet 2011 - Conseil d'administration de la Fédération

- Vote à bulletin secret sur le mandat donné au Président de signer le contrat
- Résultat : 73% vote POUR
- Acceptation des 2 €/ha de forêt gérée et de la réduction des effectifs

A partir de septembre 2011 - Renforcement du partenariat avec l'ONF

- analyse de la situation financière de l'établissement, participation au groupe de travail sur la révision de la comptabilité analytique
- participation à un groupe de travail dit de « contacts » sur plusieurs questions sensibles : contentieux entre l'ONF et les communes, biodiversité, inventaires forestiers,...

19 octobre 2011 - Signature du contrat

Au terme des négociations, les Communes forestières voient avec satisfaction :

- le maintien du régime forestier comme socle de la gestion des forêts publiques
- le maintien d'un opérateur unique : l'Office national des forêts
- l'abandon du projet de privatisation de l'opérateur
- une meilleure gouvernance notamment par la création du comité consultatif de la forêt communale lors du CA de l'ONF le 20 avril et sa mise en place le 20 juillet
- la garantie d'un montant de 120 millions d'€ pour le versement compensateur jusqu'en 2016.
- la stabilité des taux de frais de garderie sur le montant des recettes de la forêt communale (12% en plaine et 10% en montagne)
- la participation supplémentaire de l'état à hauteur de 45 millions d'euros par an

23 novembre 2011 – Mise en place du comité consultatif de la forêt communale

- Constitué au sein du Conseil d'administration de l'ONF, conformément à l'article L122-1 (3e alinéa) du Code forestier, le Comité a un rôle consultatif. Il rend régulièrement compte de son travail au Conseil d'administration, et au moins une fois par an.
- Le Comité assure le suivi de la mise en œuvre du contrat Etat-ONF-FNCOFOR en ce qui concerne le volet afférent à la gestion de la forêt communale.
- Il peut exprimer à ce titre, un avis sur les décisions importantes prises par l'ONF impactant la gestion des forêts communales (orientations stratégiques de l'établissement, cadrage du maillage territorial, comptes de la forêt communale, évolution des paramètres de la comptabilité analytique appliqués à la gestion des forêts communales, formation, recherche et développement...).
- Plus généralement, il peut proposer des évolutions pour ce qui concerne la stratégie forestière communale, particulièrement dans sa dimension territoriale. Dans l'esprit des propositions du président Hervé Gaymard, il se veut à cet égard tout particulièrement lieu d'échange avec les élus

28 mars 2012 – Première réunion de travail du comité consultatif de la forêt communale

Le comité consultatif a été consacré à la mise en œuvre du contrat État-ONF-FNCOFOR 2012/2016.

- la gouvernance partagée et notamment ses déclinaisons territoriales/régionales
- le maillage territorial et au-delà, la redéfinition et la priorisation des missions de l'ONF
- la mobilisation de volumes supplémentaires de bois dans les forêts communales.

21 mai 2012 – Lettre d'Hervé Gaymard à François Hollande

- *« L'ONF est aujourd'hui à la croisée des chemins »*
- *« deux principes : le maintien du régime forestier qui garantit une gestion multifonctionnelle et durable de la forêt publique et la préservation du service public forestier assuré par l'ONF »*
- *« trois axes d'actions : renouveler le mode de gouvernance de l'ONF ; finalisation de l'audit socio organisationnel qui doit être conduit d'une réflexion sur le confortement du modèle économique de l'ONF, fragilisé depuis de nombreuses années ; développement d'une véritable politique industrielle pour la filière bois française »*

26 juin 2012 – Réponse de François Hollande à Hervé Gaymard

- *« Je partage les principes qui ont conduit votre action et que vous rappelez dans votre courrier, concernant le régime forestier et la pérennité du service public assuré par l'ONF, opérateur unique intervenant sur l'ensemble du territoire national. »*
- *« ...il est nécessaire, pour préserver le modèle économique de l'établissement, de dégager des ressources supplémentaires pour faire face à une conjoncture encore défavorable sur le marché du bois. De même les moyens d'une plus grande association des collectivités territoriales aux orientations et à la gestion de l'établissement devront être recherchés. »*
- *« Les résultats de l'audit socio organisationnel qui a été mis en place par le directeur général, ainsi que la situation financière de l'établissement pendant la première année d'application du contrat d'objectifs constitueront des éléments de diagnostic, qui permettront de définir les actions à mettre en œuvre. »*
- *« A la lumière de ce constat, pourront être précisés notamment, le positionnement de l'ONF, ses modes de financements, ainsi que la gouvernance avec les collectivités territoriales et les parties prenantes »*
- *« J'ai demandé au ministre en charge de l'agriculture et de la forêt, sous l'autorité du Premier ministre, de procéder à une analyse approfondie de vos propositions qui nécessiteront un travail gouvernemental, compte tenu de ses implications économiques, financières, sociales et environnementales »*

18 septembre 2012 – Discours de Jean Claude Monin au séminaire RUT/RUP

« C'est bien de confiance mais aussi de son corollaire, c'est-à-dire de responsabilité, dont je voudrais dire quelques mots aujourd'hui »

- *« il nous faut, vous et nous, rendre opérationnel le contrat de confiance que nous avons passé »*
- *« indiquer avec toute la clarté nécessaire que la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts publiques constitue la mission première de l'ONF »*
- *« parvenir à un maillage territorial stabilisé à l'horizon 2016 constituait l'une des préconisations essentielles du rapport Gaymard »*
- *« nous souhaitons parvenir rapidement à l'établissement de ce maillage territorial. Cela nous était promis pour le printemps, puis pour l'automne. J'ai cru comprendre que ce ne serait pas avant le début 2013 que nous parviendrons à l'établir. »*
- *« il est de notre devoir de vérifier que cette charge nouvelle (ndlr : les 2€/ha) ne sera pas accompagnée d'un service réduit rendu aux communes. »*
- *« lors de la signature du contrat, nous avons fait confiance à l'ONF pour qu'il gère les forêts des collectivités pour cette somme (ndlr : 160 millions d'€) et selon les prescriptions de la charte de la forêt communale à laquelle il est fait explicitement référence dans le texte du contrat »*
- *« si l'ONF n'était pas en capacité d'assurer la gestion des forêts de nos communes dans les conditions figurant dans le contrat, il serait de la responsabilité de la Fédération Nationale des communes forestières de le dire très clairement et d'en tirer d'éventuelles conséquences »*

24 septembre 2012 – Consultation électronique de l'ONF sur les emprunts

- Résolution n° 2012-09 : Marché relatif à la fourniture de services financiers
- Déclaration des représentants de la Fédération Nationale des communes forestières au Conseil d'administration de l'ONF :
 - regrettent l'absence d'échange avant l'envoi, le 24 septembre, de la consultation écrite portant sur le « marché relatif à la fourniture de services financiers »
 - rappellent leur soutien constant au service public rendu par l'Office National des Forêts qui s'est notamment manifesté lors de la signature du contrat Etat-ONF-FNCOFOR
 - souhaitent, qu'en complément des emprunts effectués auprès des établissements bancaires, les financements des besoins de trésorerie de l'ONF, gestionnaire unique des forêts publiques, soient trouvés auprès de financeurs publics
 - affirment la nécessité de procéder à un examen approfondi de la situation financière de l'établissement au terme de la première année de mise en œuvre du contrat pour la période 2012/2016
 - demandent l'ouverture d'une réflexion sur le rôle et les missions de l'établissement public ONF et sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches
 - expriment le souhait qu'à l'avenir les élus soient davantage associés aux orientations stratégiques de l'établissement

En conséquence, ils s'abstiennent sur le texte de la résolution n° 2012-09 soumis au vote par consultation écrite.

8 novembre 2012 – Demande de rendez-vous au ministre de l'agriculture par Jean Claude Monin et Hervé Gaymard

- *« compte tenu de l'ampleur des défis que nous avons à relever, il nous apparaît essentiel que les signataires du contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2012-2016, en l'occurrence l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR, puissent se rencontrer dans les meilleurs délais, afin d'échanger sur le projet de feuille de route de l'établissement pour les prochains mois »*

21 novembre 2012 – Comité consultatif de la forêt communale

- « *la FNCOFOR se pose des questions sur le rôle et les missions de l'Office, sur la viabilité de son modèle économique. Elle se fait l'écho d'interrogations soulevées par ses adhérents.* »
- « *les informations recueillies sur la situation financière de l'Office National des Forêts ont mis à rude épreuve la confiance des élus de la FNCOFOR.* »
- « *La position de la Fédération n'a pas changé mais aujourd'hui, nous avons bien l'intention de poser toutes les questions qui doivent l'être. Le rustinage auquel il est procédé à chaque fin d'année budgétaire pour présenter un budget en équilibre apparent n'est plus efficient.* »
- « *Elle demande l'ouverture d'une réflexion sur le rôle et les missions de l'établissement public ONF et sur les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et exprime le souhait qu'à l'avenir les élus soient davantage associés aux orientations stratégiques de l'établissement.* »
- « *Compte-tenu de la gravité de la situation, la FNCOFOR demande à rencontrer le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il apparaît en effet essentiel que les signataires du contrat d'objectifs et de performance se réunissent dans les plus brefs délais afin d'échanger sur la feuille de route de l'établissement pour les prochains mois. Cette rencontre devrait également être l'occasion d'aborder les enjeux de la future loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt, particulièrement pour ce qui concerne l'Office National des Forêts.* »

27 novembre 2012 – Rencontre Etat-ONF-FNCOFOR

- Présents : Etat → Valérie Métrich Hecquet (conseillère agriculture, développement rural et pêche de l'Elysée), Philippe Mauguin (Directeur de Cabinet du ministère de l'agriculture), Patrick Falcone (conseiller technique développement durable, forêt et cheval au ministère de l'agriculture), Jean Luc Guitton (adjoint au sous-directeur à la forêt) ; ONF → Pascal Viné (Directeur général) ; FNCOFOR → Jean Claude Monin, Yves Lessard, Alain Lesturgez
- Présentation de la situation financière de l'ONF
- Demande de Jean Claude Monin de faire, conformément à la lettre du Président de la République, un bilan après un an de contrat.
- Jean Claude Monin exige d'avoir un mandat clair pour pouvoir faire des propositions

11 décembre 2012 – Rencontre Etat-ONF-FNCOFOR

- Présents : Etat → Valérie Métrich Hecquet (conseillère agriculture, développement rural et pêche de l'Elysée), Patrick Falcone (conseiller technique développement durable, forêt et cheval au ministère de l'agriculture), ONF → Pascal Viné (Directeur général) ; FNCOFOR → Jean Claude Monin, Françoise Alric, Yves Lessard, Alain Lesturgez
- Mise au point de la lettre de mission du ministre
- Lettre du ministre reçue à 20 h 02

12 décembre 2012 – Conseil d'administration de l'ONF

- Remerciements à l'Etat
- Elaboration d'une délibération
- Demande d'une DM1 en juin-juillet 2013 pour tenir compte des résultats du 1^{er} semestre
- Formulation de propositions de redressement par le Comité Consultatif.
- « *le projet de budget doit être regardé comme un outil de répartition des moyens affectés à différentes missions que l'Office National des Forêts doit remplir. Et pour répartir des moyens, il faut d'abord des ressources !* »
- « *Mais vous l'aurez compris, c'est la dernière fois que nous pourrons le faire dans ces conditions. Nos mandants, maires des 11 000 communes forestières ne comprendraient pas une complaisance qui pourrait conduire à la remise en question de l'existence du service public ONF auquel ils sont fermement attachés.* »